



Ville de Boulogne-Billancourt

Concours d'interprétation 2019 « Musique pour deux pianos ou piano à quatre mains des XX^e et XXI^e siècles »

La Ville de Boulogne-Billancourt organise un **Concours d'interprétation « Musique pour deux pianos ou piano à quatre mains des XX^e et XXI^e siècles »** (Œuvres originales écrites entre 1900 et 2019) avec le **Conservatoire à Rayonnement Régional**.

Il se déroulera en deux tours, les **25 et 26 janvier 2019**.

Placé sous le haut patronage de Monsieur Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt et Président de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, ce concours est ouvert aux jeunes interprètes de toutes nationalités, âgés de moins de 32 ans au 1^{er} janvier 2019, dans les formations suivantes :

- deux pianos
- quatre mains

Le programme comportera 60 minutes de musique de périodes et d'esthétiques différentes.

Il comprendra au minimum deux pièces écrites dans les 50 dernières années (entre 1969 et 2019).

Un même duo peut proposer un programme incluant des œuvres appartenant aux deux catégories.

L'inscription au concours est gratuite.

Ce document comprend le règlement du concours (pages 2 et 3) ainsi qu'un dossier d'inscription (pages 4 à 8).

Ville de Boulogne-Billancourt

Concours d'interprétation 2019 « Musique pour deux pianos ou piano à quatre mains des XX^e et XXI^e siècles » Règlement

Article 1 : Présélection

Le concours d'interprétation 2019 de la Ville de Boulogne-Billancourt est ouvert aux jeunes interprètes de toutes nationalités, âgés de moins de 32 ans au 1^{er} janvier 2019, pour deux pianos ou piano à quatre mains des XX^e et XXI^e siècles.

L'inscription au concours est gratuite.

En cas de jeu dans les cordes du piano, seules les préparations légères et amovibles sont acceptées. Les répertoires présentés ne peuvent faire appel à des dispositifs électro-acoustiques.

Chaque groupe devra constituer un dossier d'inscription incluant le détail de son programme, d'une durée totale de 60 minutes et comprenant au moins deux œuvres écrites entre 1969 et 2019, ainsi qu'un enregistrement vidéo d'une durée comprise entre 10 et 20 minutes, d'extraits de son programme comportant obligatoirement l'une des œuvres écrites entre 1969 et 2019.

Après la présélection du jury, les candidats admis aux épreuves finales seront convoqués avec un ordre de passage précis et un programme de 1^{er} tour arrêté par le jury.

Article 2 : Epreuves finales

Article 2.1 : Premier tour, le 25 janvier 2019

Chaque groupe devra jouer la pièce imposée et un complément de programme arrêté par le jury de présélection. Ce complément comportera l'une des pièces écrites entre 1969 et 2019. Durée totale du programme : 10 à 15 minutes.

Pièce imposée :

- Deux pianos : Claude Debussy, *En Noir et Blanc* : Deuxième mouvement
- Quatre mains : Igor Stravinsky, *Petrouchka* (réduction par Stravinsky, version révisée de 1947) : Premier tableau (en entier)

Article 2.2 : Second tour, le 26 janvier 2019

Chaque groupe devra jouer une seconde pièce écrite entre 1969 et 2019 ainsi qu'un complément de programme au choix différent de celui du premier tour. Durée totale du programme du second tour : 20 à 30 minutes.

Article 3 : Jury

Le jury sera composé de personnalités du monde musical, d'un représentant de la Ville de Boulogne-Billancourt, et sera présidé par le Directeur du CRR de Boulogne-Billancourt ou son représentant. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Un groupe peut être interrompu à tout moment par le Président du jury.

Article 4 : Inscription

Le dossier d'inscription devra comporter :

- la fiche d'inscription ci-jointe (1 fiche par groupe, avec les noms de tous les musiciens)
- le curriculum vitae de chacun des musiciens
- une photo de chacun des pianistes, libre de droits et mentionnant le crédit
- **un lien** vers un enregistrement vidéo d'une durée de 15 à 20 minutes d'extrait du programme, incluant obligatoirement une des pièces écrites entre 1969 et 2019

Ces documents doivent être adressés **au plus tard le 15 novembre 2018** uniquement par e-mail à l'adresse : concours-vbb@seineouest.fr

Article 5 : Prix

A l'issue des épreuves finales seront décernés :

- Le Prix de la Ville de Boulogne-Billancourt, d'un montant de 2500 euros
- Le Prix spécial du jury pour les meilleures interprétations des œuvres écrites entre 1969 et 2019 d'un montant de 2000 euros

Le jury se réserve le droit de diviser ces Prix, de ne pas les attribuer, et de décerner par ailleurs d'autres prix ou mentions.

Le groupe lauréat du Prix de la Ville de Boulogne-Billancourt pourra être invité à se produire dans le cadre de la programmation 2019-2020 du Conservatoire de Boulogne-Billancourt.

Ville de Boulogne-Billancourt

Concours d'interprétation 2019 « Musique pour deux pianos ou piano à quatre mains des XX^e et XXI^e siècles » Dossier d'inscription

Une fois complet, le dossier d'inscription est à envoyer par e-mail à
concours-vbb@seineouest.fr **avant le 15 novembre 2018**

Liste des pièces à fournir :

- La fiche 'pianiste' complétée (une seule feuille par groupe)
- La fiche 'programme' complétée (une seule feuille par groupe)
- Le curriculum vitae de chacun des interprètes
- Une photo de chaque pianiste, libre de droits et mentionnant le crédit
- Lien vers un enregistrement vidéo d'une durée de 15 à 20 minutes d'extrait du programme, incluant obligatoirement une des pièces écrites entre 1969 et 2019 (**ne pas envoyer de vidéo en pièce-jointe**)

Pianistes :

Nom du groupe (optionnel) :

Pianiste 1

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Pianiste 2

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

Adresse e-mail :

Merci d'indiquer le nom du pianiste qui se chargera des contacts avec le conservatoire:

.....

Programme (dont au moins deux œuvres écrites entre 1969 et 2019) :

<i>titre</i>	<i>compositeur</i>	<i>Année de composition</i>	<i>Durée</i>